

## Avis à la population

### Information de l'administration communale concernant l'aide que peut apporter la population aux ressortissants/tes de l'Ukraine

Madame, Monsieur,

Suite à diverses demandes de la population s'agissant de l'aide qu'elle pourrait apporter aux ressortissants/tes de l'Ukraine, vous trouverez ci-dessous un tableau synoptique afin de vous guider dans vos démarches :

<b>Dons (habits, meubles, etc.)</b>	Prendre contact avec les Associations suivantes (liste non exhaustive) : <i>Caritas Neuchâtel 032 886 80 70</i> <i>CSP Neuchâtel 032 886 91 00</i>
<b>Vous souhaitez accueillir une/des personne/s d'Ukraine chez vous ?</b>	Consulter le site du Service des migrations (SMIG) de la République et Canton de Neuchâtel : <i>Par courriel : <a href="mailto:SMIG.Ukraine@ne.ch">SMIG.Ukraine@ne.ch</a></i> <i>Par téléphone : 032 889 63 11</i> <i>Ouverture des guichets : Lundi à vendredi de 8h00 à 12h00 et mercredi de 13h30 à 17h00</i>
<b>Vous souhaitez mettre à disposition un appartement (utilisation indépendante) ?</b>	Prendre contact avec l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) : <i>Par courriel : <a href="mailto:info@osar.ch">info@osar.ch</a></i> <i>Par téléphone: 031 370 75 75</i>
<b>Démarches administratives – Permis S</b> <i>(il faut se rendre en premier lieu au SMIG afin d'obtenir le permis S puis dès possession du document précité, il faut se rendre à la commune)</i>	Consulter le site du Service des migrations (SMIG) de la République et Canton de Neuchâtel : <a href="https://www.ne.ch/autorites/DECS/SMIG">https://www.ne.ch/autorites/DECS/SMIG</a>

L'administration communale tiendra ce document à jour avec les informations qu'elle obtient des Autorités fédérales et cantonales.

Elle signalera par ailleurs toutes démarches que des Associations landeronnaises pourraient entreprendre. Ainsi, nous vous remercions de consulter le site internet de la commune et Nemo News (application smartphone).